Benoit LIBALI, 2005, "Impact des funérailles sur le cycle de la pauvreté et de la faim à Brazzaville en République du Congo", CICRED Seminar on *Mortality as Both a Determinant and a Consequence of Poverty and Hunger*, Thiruvananthapuram, India, February 23-25, 2005, pp. 1-17.

Draft paper before publication, please do not use it as reference

Impact des funérailles sur le cycle de la pauvreté et de la faim à Brazzaville en République du Congo.

Par Benoît Libali, Sociologue-Démographe
UERPOD, BP 1774, Tél. 556 48 42 e-mail :uerpod@yahoo.fr

Introduction

La mort, au-delà de la fatalité, est un lot quotidien pour les populations d'Afrique en général. Les statistiques existantes, bien que généralement sous-évaluées, révèlent toujours une situation alarmante. Au Congo, d'après les seuls résultats valides du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 1984, « la population (…) reste soumise à un régime de mortalité effroyable : 15% des nouveaux nés sont emportés avant l'âge de 5 ans (…) ». La mortalité maternelle, parmi les plus élevées au monde, se situe à 1100 décès pour 100000 naissances vivantes en 1995 (United Nations, 2001, p.115). Cette situation pourrait être plus grave, au regard des dégâts causés par les conflits socio-politiques de 1997 à 2000 qui y ont détruit l'essentiel des infrastructures socio-sanitaires de base.

Face à la prépondérance de la mort, s'est créée une familiarité avec la mort tel que, comme le souligne Louis-Vincent Thomas, « l'africain a su, par un tour de l'imaginaire, la ramener à quelque chose d'inessentiel en postulant la survie dans l'au-delà, la réincarnation, l'ancestralité garante de la pérennité du groupe » (p.22). Il en ressort que les populations associent en permanence la vie à la mort et définissent l'essentiel de leurs activités autour de l'idée de l'au-delà, tournées vers l'organisation permanente des funérailles et différents échanges post-funéraires entre les survivants et les morts.

Or cette conception de la mort, adaptée au contexte régi par le mode de production lignager, en cours de dépassement, ne mérite-t-elle pas d'être interrogée dans l'environnement actuel fortement monétarisé, à la lumière des objectifs visant l'accroissement du bien-être par la réduction de la pauvreté et la faim ? En effet, face au poids psychologique, social et économique causé par la mort au sein de la famille et la société, que pourraient représenter les charges liées à l'organisation des funérailles et aux différents rites y afférents? Quelles conséquences pourrait-on en tirer pour les familles et la société entière, dans la problématique de la réduction de la pauvreté et de la faim?

Dans cette perspective, la présente communication se propose d'évaluer le coût économique des funérailles et d'en apprécier l'impact sur le processus d'appauvrissement des familles et des individus, en partant de l'expérience de Brazzaville en République du Congo. Cette communication s'inscrit ainsi dans la problématique de l'économie de la mort, basée sur la

philosophie émotionnelle qui détermine la société congolaise vis-à-vis de la mort. Dans cette société, la valorisation de la mort est telle qu'elle mobilise, notamment à l'occasion des funérailles, plus que la prise en charge sanitaire du malade. Il s'impose un postulat important, à savoir que les funérailles sont pour les familles et les individus éprouvés une occasion de dépenses excessives ; tout en favorisant un nombre croissant d'acteurs économiques exploitant la filière de la micro-activité funéraire, elles contribuent à maintenir les familles déjà vulnérables dans le cycle de la pauvreté et de la faim.

La communication est sous-tendue par les résultats d'une enquête, à caractère exploratoire, menée de novembre à décembre 2004 à Brazzaville et qui a permis d'observer, suivant la démarche de l'observation participante non déclarée, 24 décès depuis leur annonce jusqu'à l'inhumation, sur la base d'une fiche préalablement élaborée. Cette enquête, réalisée avec l'aide de 5 enquêteurs et d'1 superviseur, a porté sur les renseignements généraux (différentes taxes municipales, coût de séjour des corps, etc.) à la morgue municipale et au niveau des trois chambres mortuaires de Brazzaville (Talangaï, Makélékélé, …), sur l'organisation des veillées mortuaires (coût de l'installation et du maintien) et des cérémonies d'inhumation et sur les modalités de prise en charge des frais y afférents en comparaison avec la prise en charge de la maladie.

La réflexion soumise s'articule ainsi autour de trois points. Au premier point, la communication se préoccupe d'évaluer le coût d'organisation des veillées mortuaires et de leur maintien, avant d'aborder au deuxième point les modalités de prise en charge des charges funéraires et de la maladie. Le troisième et dernier point introduit la réflexion sur les conséquences plutôt que l'impact socio-économique des funérailles.

1-Organisation de la veillée mortuaire

L'installation de la veillée mortuaire est l'un des actes funéraires qui suit la constatation du décès et le dépôt du corps du défunt à la morgue ou dans une chambre mortuaire. Le lieu de la veillée mortuaire est en effet l'endroit où s'élaborent toutes les décisions et stratégies funéraires à mettre en œuvre. Aussi, l'information sur le décès s'accompagne-t-elle toujours de l'orientation sur le lieu de la veillée mortuaire. Plusieurs procédés sont utilisés à cet effet, à savoir : communiqués à la radio ou à la télévision, bouche à oreilles, placement des palmes vertes (signes culturellement consacrés) à partir d'un point de référence reconnu, jusqu'au lieu de la veillée. La mort ne doit pas être cachée ; elle commande, comme le dit Paul Mercier, de «(…) prévenir les parents et les alliés, qui vont avoir des rôles précis à jouer dans toutes les phases des funérailles, apportant des dons, partageant les restes des sacrifices, se purifiant des querelles qui les divisent (…) » (1968, p.184). La veillée mortuaire, une fois installée, est accompagnée d'un pavoisement spécial et d'une ambiance, également spéciale.

a) Pavoisement du lieu de la veillée

Le pavoisement du lieu de la veillée consiste à installer des guirlandes ou ampoules pour l'éclairage ; des chapiteaux pour abriter les assistants, ou des chapelles ardentes pour recevoir le corps.

i) Installation des guirlandes

L'installation des guirlandes et/ou des ampoules au lieu de la veillée mortuaire est une pratique funéraire courante dans les villes congolaises. Le recours massif à la location (tableau 1), seule modalité d'acquisition de ces guirlandes engendre, comme on peut s'y attendre, un coût financier. Ce coût, défini sur une base journalière,

Tableau 1-Guirlandes et ampoules

	Fréquence	Pour cent	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
ACHAT AMPOULES	**2**	**8,3**	**8,3**	**8,3**
LOCATION	**21**	**87,5**	**87,5**	**95,8**
PARCELLE BIEN ECLAIREE	**1**	**4,2**	**4,2**	**100,0**
Total	**24**	**100,0**	**100,0**	

négociable, varie entre 1000 et 7000 francs CFCA (tableau 2), soit respectivement $2 et $14 (au taux de 500 francs CFA le dollar). Le montant total à payer varie également en fonction de la durée de la veillée mortuaire. Ainsi qu'il apparaît à travers le tableau 3, celui-ci se situe au moins entre 5000 et 22700 francs CFA, c'est-à-dire entre $10 et $45,4.

Tableau 2 -coût journalier de la

Coût journalier	Fréqu	Pour	Pource vali	Pource cum
1000	1	4,	6,	20
1086	1	4,	6,	26
1195	1	4,	6,	33
1250	1	4,	6,	40
1300	2	8,	13	53
1325	1	4,	6,	60
1375	1	4,	6,	66
1500	2	8,	13	80
1600	1	4,	6,	86
2270	1	4,	6,	93
7000	1	4,	6,	10
Sans	9	37	100,	
Total	2	10		

Tableau 3 - coût total de la

Coût en Fcfa	Fréqu ence	Pour ce
5000	4	16,7
7500	2	8,3
7600	1	4,2
7950	1	4,2
9100	1	4,2
10400	1	4,2
10500	1	4,2
11000	2	8,3
11950	1	4,2
19200	1	4,2
22700	1	4,2
Sans objet	6	25,0
Total	2	100,0

1$=500 Fcfa

Au coût de location des guirlandes ou d'achat des ampoules, il faut ajouter celui relatif au branchement électrique lorsqu'il n'existe pas dans la parcelle abritant la veillée mortuaire. Mais en général, les solidarités de voisinage interviennent pour soulager cette charge.

ii) Installation des chapiteaux et/ou location des chaises

L'installation d'un chapiteau également acquis le plus souvent au moyen de la location, est très peu généralisée. Cependant, le recours à la location des chaises en plastique est une pratique de plus en plus courante (figure 1). Ainsi, dans 20 cas sur les 24 veillées mortuaires observées, soit un pourcentage de 83,3%, il a été procédé à la location des chaises. Cette location dont le coût journalier également négociable est variable, est une autre occasion de dépense pour la famille éprouvée.

Figure 1- location chaises

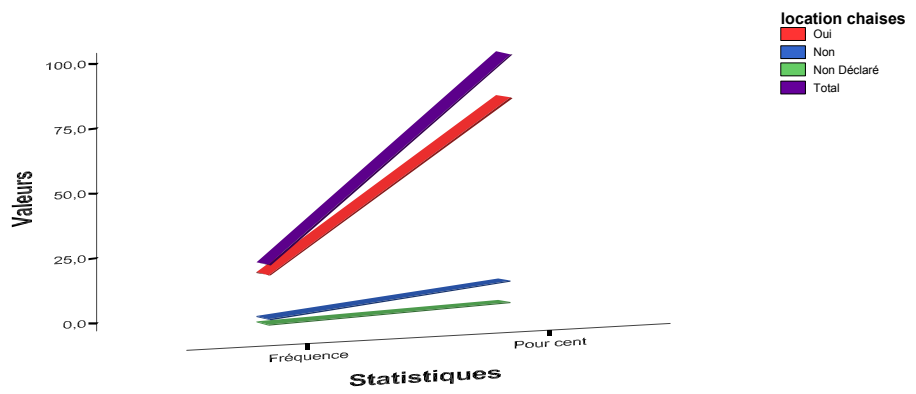

Le coût unitaire varie ainsi de 75 à 150 francs CFA par chaise et par jour (tableau 4), soit entre $0,15 et $0,30. Dans l'échantillon des veillée mortuaires observées, le coût total dépensé pour la location des chaises (tableau 5) se situe entre 3000 et 153000 francs CFA, c'est-à-dire entre $6 et $306.

Tableau 4-coût unitaire pour la location d'une chaise

	Fréquence	Pour cent	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
75	1	4,2	6,7	6,7
100	4	16,7	26,7	33,3
125	2	8,3	13,3	46,7
150	8	33,3	53,3	100,0
Non Déclaré	9	37,5	100,0	
Total	24	100,0		

Tableau 5 - coût total de la location des chaises

Coût en Fcfa	Fréquence	Pour cent	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
3000	2	8,3	11,8	11,8
4500	2	8,3	11,8	23,5
5000	1	4,2	5,9	29,4
6000	1	4,2	5,9	35,3
7500	2	8,3	11,8	47,1
8000	1	4,2	5,9	52,9
30000	1	4,2	5,9	58,8
35000	1	4,2	5,9	64,7
42000	1	4,2	5,9	70,6
87500	1	4,2	5,9	76,5
100000	1	4,2	5,9	82,4
105000	1	4,2	5,9	88,2
108000	1	4,2	5,9	94,1
153000	1	4,2	5,9	100,0
Non Déclaré	7	29,2	100,0	
Total	24	100,0		

iii) Location chapelle ardente

Dans le contexte traditionnel africain, comme l'écrit Paul Mercier, « le mort est exposé dans la cours, sur une terrasse, devant la maison, sous un abri, assis ou couché, plus ou moins longtemps selon son importance dans la société » (p.184). Dans le contexte brazzavillois actuel, le corps est gardé à la morgue ou dans une chambre mortuaire ; il en est retiré le jour même de son inhumation. C'est ce jour que l'installation d'une chapelle ardente est généralement rendue nécessaire. Cependant cette pratique relative à l'installation d'une chapelle ardente, bien que non négligeable, est encore peu courante ; elle concerne dans l'échantillon des veillées mortuaires observées un pourcentage de 33,3% des cas (tableau 6). Le coût total de cette location, fonction de la durée, se situe entre 12000 et 360000 francs CFA, soit respectivement $24 et $720 (tableau 7).

Tableau 6 -location chapelles

	Fréquenc	Pour
OUI	8	33,3
NON	15	62,5
Non Déclaré	1	4,2
Total	24	100,0

Tableau 7-coût total de location de la

Coût en FCFA	Fréquen	Pourcent valid	Pourcent cumu
12000	1	12,5	12,5
25000	1	12,5	25,0
35000	1	12,5	37,5
40000	2	25,0	62,5
45000	2	25,0	87,5
360000	1	12,5	100,0
Total	8	100,0	

1$=500 Fcfa

b) Animation de la veillée mortuaire

i) Appareils de sonorisation et musique

La place des appareils modernes de sonorisation et de musique (radios cassettes, chaînes et mini-chaînes, etc.), s'accroît de plus en plus en matière d'animation au lieu des veillées mortuaires à Brazzaville. Aussi, le recours à ces appareils de sonorisation et de musique devient-il une pratique courante pour jouer la musique religieuse ainsi que l'exige la mode. Dans 25% des cas étudiés, il a été utilisé une sonorisation musicale acquise au moyen de la location (tableau 8). Tandis que dans 37,5% des cas, les appareils utilisés appartiennent à la famille éprouvée elle-même. Il convient de noter que dans 37,5% des cas encore, aucune sonorisation n'a été utilisée, sans doute par restriction des dépenses ou par manque de moyens. En tout état de cause, la location des appareils de sonorisation et de musique coûte un prix variable mais important pour des familles pauvres, qui se situe, en fonction des termes de négociation et de la durée d'utilisation, entre 10000 et 60000 Fcfa (tableau 9).

Tableau 8 : Sonorisation pour l'animation

Modalités d'acquisition	Fréquence	Pour cent	Pourcentage cumulé
Aucune sonorisation	9	37,5	37,5
Location d'une sonorisation	6	25,0	62,5
sonorisation personnelle (radio cassette,chaîne...)	9	37,5	100,0
Total	24	100,0	

Tableau 9 : Coût de la sonorisation

Coût en FCFA	Fréquence	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
10000	1	20,0	20,0
10500	1	20,0	40,0
20000	1	20,0	60,0
50000	1	20,0	80,0
60000	1	20,0	100,0
Total	5	100,0	

ii) Animation par des groupes spécialisés.

En plus des appareils de sonorisation et de musique qui permettent d'assurer une animation continue, les familles éprouvées font appel à des groupes d'animation spécialisés, notamment lors de la dernière veillée. Comme le montrent les résultats du tableau 10, il s'agit de : groupes religieux, notamment les chorales (20,8% des cas étudiés) ; groupes folkloriques (16,7%) ; radios « matanga »[1] (12,5%) qui connaissent une expansion croissante et ; « muziki » (8,3%) qui sont

Tableau 10 : Type de groupes d'animation

Groupes d'animation	Fréquence	Pour cent	Pourcentage cumulé
Aucun groupe d'animation	9	37,5	37,5
Groupe religieux (chorale...)	5	20,8	58,3
Radio Matanga	3	12,5	70,8
Groupe folklorique	4	16,7	87,5
Muziki	2	8,3	95,8
Autre	1	4,2	100,0
Total	24	100,0	

des groupes organisés sur la base de la solidarité et l'entraide mutuelles, dont l'objectif est l'assistance psychologique ou monétaire réciproques. Les modalités d'appel de ces groupes sont variables, soit qu'un membre de la famille éprouvée ou bien la personne défunte elle-même y appartiennent, dans d'autres cas il faut procéder à la location des services. Il arrive qu'aucun recours n'y soit fait (37,5% des cas étudiés), et l'on se contente de jouer la musique sur cassettes au moyen des appareils sonorisation et de musique.

Les « radios matanga »qui ont une vocation commerciale, doivent nécessairement être louées. Le coût de la location varie entre un minimum de 10000 et un maximum de 40000 Fcfa (tableau 11).

Tableau 11 : Répartition des groupes d'animation selon le coût de la location

Effectif

Coût en FCFA	Type de groupes d'animation				Total
	Groupe religieux (chorale...)	Radio Matanga	Groupe folklorique	Muziki	
4000	1				1
10000		1			1
15000		1			1
30000				1	1
37000			1		1
40000		1			1
64000			1		1
Total	1	3	2	1	7

L'appel d'un groupe folklorique coûte également cher, entre 37000 et 64000 Fcfa. Les groupes religieux et les Muziki, qui suivent généralement leurs membres, offrent des services d'animation gratuits. Cela entre dans le cadre de l'assistance au membre éprouvé. L'animation permet de supporter et de maintenir la veillée jusqu'au moment de l'enterrement.

1.2. Maintien de la veillée

a) Durée de la veillée

En effet, une fois installée, la veillée se maintient jusqu'au jour de l'inhumation. Ainsi, elle peut durer entre 5 et 14 jours (tableau 12), selon les contextes : attente des parents résidant au village ou dans d'autres villes du pays, transactions pour le rassemblement des fonds nécessaires à la prise en charge des frais d'inhumation, formalités d'inhumation, etc.

Tableau 12 : Durée de la veillée

	Fréquence	Pour cent	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
5	4	16,7	17,4	17,4
6	6	25,0	26,1	43,5
7	5	20,8	21,7	65,2
8	2	8,3	8,7	73,9
9	2	8,3	8,7	82,6
10	1	4,2	4,3	87,0
11	2	8,3	8,7	95,7
14	1	4,2	4,3	100,0
Non Déclaré	1	4,2	100,0	
Total	24	100,0		

Pendant ce temps, les assistants proches installés à la veillée doivent s'alimenter ou se nourrir.

b) Alimentation des assistants installés à la veillée

Paul Mercier écrit à propos des funérailles dans l'Afrique traditionnelle, que « tant que le mort demeure dans la maison, les visiteurs sont nourris et abreuvés (…) » (p.184). Cette tradition semble subir, toutefois, l'effet du contexte actuellement marqué par une forte numéralisation des rapports, et une pauvreté croissante. Aussi, dans 55% des cas étudiés, les assistants, souvent innombrables, mangent en moyenne une seule fois par jour (tableau 13). Bien sûr, lorsque les moyens le permettent, ils peuvent avoir jusqu'à trois repas par jour (30% des cas), ou deux (12,5%).

Le coût moyen journalier des repas, fonction de moyens financiers des familles éprouvées, varie dans l'échantillon des veillées étudiées, entre 3000 et 55000 Fcfa (tableau 14). Un grand nombre d'assistants s'exposent ainsi à une sous-alimentation, préjudiciable pour leur santé. A cela s'ajoutent les conséquences liées aux conditions dans lesquelles ils sont amenés à passer les nuits, généralement sans une protection suffisante contre les piqûres des moustiques, agents vecteurs du plasmodium très prolifiques au Congo.

Tableau 13 : nombre de repas par jour (personnes installées à la veillée)

	Fréquence	Pour cent	Pourcentage valide
1	11	45,8	55,0
2	3	12,5	15,0
3	6	25,0	30,0
Non Déclaré	4	16,7	100,0
Total	24	100,0	

Tableau 14 : coût moyen des repas journaliers

		Fréquence	Pour cent	Pourcentage valide
	3000	1	4,2	5,3
	5000	1	4,2	5,3
	7000	2	8,3	10,5
	8000	1	4,2	5,3
	9000	1	4,2	5,3
	10000	2	8,3	10,5
	15000	4	16,7	21,1
	20000	3	12,5	15,8
	30000	2	8,3	10,5
	40000	1	4,2	5,3
	55000	1	4,2	5,3
	Non Déclaré	5	20,8	100,0
Total		24	100,0	

II- Opérations relatives à l'inhumation

Parallèlement à l'installation et au maintien de la veillée, le processus d'inhumation doit s'organiser et prendre corps. Cela consiste à recueillir les informations sur les formalités administratives et les coûts de différents services mortuaires et décider des options culturellement et économiquement adaptées en ce qui concerne la qualité du cercueil et son habillement, le lieu d'inhumation, l'itinéraire à suivre par le convoi funéraire au départ de la morgue ou de la chambre mortuaire, les rites, etc. Tout cela, il va sans dire, comporte un coût, réparti entre les opérations relatives à la sortie du corps de la morgue (ou de la chambre mortuaire) ; les rites magico-religieux ; l'habillement et le transport des accompagnateurs du convoi funéraire, etc.

2.1. Sortie du corps de la morgue ou de la chambre mortuaire

La sortie du corps de la morgue ou de la chambre mortuaire en vue de son inhumation, implique au moins quatre opérations préalables, à savoir :

- S'acquitter des frais de séjour du corps à la morgue (ou chambre mortuaire) ;
- S'acquitter des taxes municipales ;
- Apprêter un cercueil et le décorer ;
- Décider du lieu de l'enterrement et acquérir une fosse à cet effet.

a) Frais de séjour du corps à la morgue ou dans une chambre mortuaire

Ces frais prennent en compte les frais de dépôt du corps (2000 Fcfa), en plus de ceux relatifs à la déclaration de décès (5000 Fcfa) lorsqu'il est survenu en dehors de l'hôpital et les frais de conservation du corps (2000 Fcfa). En tenant compte de la durée de la veillée avant l'inhumation qui va de 5 à 14 jours voire plus, les frais de séjour du corps à la morgue ou dans une chambre mortuaire de Brazzaville, pourraient s'évaluer entre 12000 et 28000 Fcfa au moins, lorsque le

décès est survenu en milieu hospitalier. Ces montants doivent être majorés de 5000 Fcfa, dans le cas où le décès est survenu à domicile ou en milieu non hospitalier.

b) Taxes administratives (municipales, policières…)

Les principales taxes sont relatives à l'établissement du certificat de décès (soit 5000 Fcfa à payer aux pompes funèbres), à la « redevance cimetière » (5000 à 18000 Fcfa) et au permis d'inhumation (pour un montant de 10000 Fcfa payable à la mairie). Ces trois taxes représentent ainsi une somme de 20000 à 33000 Fcfa, à laquelle il faut ajouter 6000 Fcfa à payer à la police pour l'obtention d'un laissez-passer dans le cas où l'inhumation a lieu hors du périmètre de Brazzaville. Une autre taxe, appelée « redevance fosse », est également appliquée pour un montant de 5000 Fcfa.

c) Acquisition du cercueil et accessoires (habillement, couronnes, croix, autre décor…)

i) Coût du cercueil

Plusieurs paramètres influent sur le coût du cercueil, dont l'âge du décédé, le style adopté et la qualité du bois utilisé. C'est ainsi que le coût du cercueil sans accessoires, pour enfant varie entre 16000 et 115000 Fcfa, contre 68000 et 700000 Fcfa pour les adultes.
Ce coût varie encore selon qu'il s'agit d'un cercueil de style américain (250000 Fcfa sans formalité, 425000 Fcfa avec formalité, 600000 Fcfa à 3 courants), ou d'un cercueil de fabrication locale (175000 Fcfa sans formalité, 400000 Fcfa avec formalité).
Lorsqu'on y associe la qualité du bois, on obtient les coûts minima ci-après : 275000 Fcfa avec le limba simple, 375000 Fcfa avec l'Aspala en formica et 505000 Fcfa en Aspala peint.

ii) Accessoires

Les accessoires utilisés pour décorer et/ou habiller le cercueil, y ajoutent du prix. Ces accessoires concernent les draps pour un coût minimal allant de 5000 à 16000 Fcfa, les vitres (12000 à 15000 Fcfa), les pagnes, les couvertures, etc. A ces accessoires, il faut ajouter au décor la croix (1000 Fcfa en planche, 5000 Fcfa en fer avec inscription) et la couronne (5000 à 80000 Fcfa).

d) Choix du cimetière et coût de la fosse

Le coût minimal de la fosse simple à l'intérieur du périmètre de Brazzaville et dans un cimetière public se situe à 35000 Fcfa. Cependant, à la faveur de la libération des droits fonciers anciennement confisqués sous le régime socialiste des années 70 et 80, on assiste à une floraison des cimetières privés qui pratiquent des prix relativement plus élevés. C'est ainsi que le coût de la fosse à Brazzaville, varie entre 80000 Fcfa au cimetière LD et 200000 Fcfa chez Bouka. Les autres cimetières privés sont : La Grâce (100000 Fcfa), CETEB (140000 Fcfa), Le Paris (150000 Fcfa), La finale (120000 Fcfa), GT (130000 Fcfa), Maspero (145000 Fcfa), Oboros (140000 Fcfa), Ma Campagne (150000 Fcfa), Makana (100000 Fcfa), VIP (100000 Fcfa)…

e) Toilette et habillement du corps

Avant d'être habillé, le corps doit être lavé. En fonction de la qualité des produits utilisés (parfum, savonnette, poudre, etc.), le coût du lavement du corps peut aller de 3000 à 20000 Fcfa. L'habillement du corps dépend cependant du goût des parents ; en tous les cas, il peut coûter plus qu'un costume de qualité, voire au-delà.

2.2. Rites magico-religieux

Les rites magico-religieux tirent leurs origines depuis des temps immémoriaux. Ici, le profane et le sacré s'imbriquent étroitement sans qu'il soit toujours possible de les démêler (Luis-Vincent Thomas, p.147). Cependant, les valeurs chrétiennes leur donnent une coloration déterminante dans le contexte actuel où la référence à la messe de requiem ou au pasteur est prépondérante. Dans tous les cas, la pratique de ces rites coûte entre 3000 et 5000 Fcfa.

2.3. Convoi mortuaire

a) Modalités de transport

Le transport du corps de la morgue ou de la chambre mortuaire au lieu de l'inhumation, est effectué dans un corbillard (91,7% des cas étudiés). L'usage d'autres modalités (gros véhicules, taxis…), est très extrême.

Cependant, les accompagnateurs (parents et amis de la famille et du défunt), utilisent bus, taxis et voitures personnelles, le tout formant un cortège dont la grandeur est le reflet de la popularité et/ou de la notoriété du défunt ou de sa famille. Dans l'échantillon des veillées étudié, le nombre de bus se situe entre 2 et 25 sinon plus pour les hiaces et 1 et 3 pour les coasters ; celui des taxis de 1 à 30 et les voitures personnelles de 1 à 17 au moins.

Dans certains cas et selon les déclarations, le coût du corbillard est inclus dans les taxes payées aux pompes funèbres. Mais le plus souvent, il faut encore distinguer le paiement des frais pour l'obtention de la mise à disposition du corbillard, pouvant aller de 5000 à 200000 Fcfa.

Le coût de la location d'un bus varie entre 7500 et 12000 Fcfa pour les hiaces et est de 20000 Fcfa pour les coasters. Une course de taxi devant accompagner le convoi mortuaire jusqu'au lieu de l'inhumation est au moins à 6000 Fcfa. Sur cette base, on peut estimer le coût du transport des accompagnateurs du convoi, dans l'échantillon étudié, ainsi que récapitulé dans le tableau 15 suivant.

Tableau 15 : coût de transport selon la modalité utilisée

Nombre	Bus hiace		Coasters	Taxis	Total	
	Mini (7500 Fcfa)	Maxi (12000 Fcfa)	Coût uni=20000 Fcfa	Coût uni=6000 Fcfa	Mini	Maxi
1	-	-	20000	6000	26000	26000
2	15000	24000	40000	-	55000	64000
3	22500	36000	60000	18000	100500	114000
4	30000	48000	-	24000	54000	72000
5	37500	60000	-	30000	67500	90000
6	45000	72000	-	36000	81000	108000
7	-	-	-	42000	42000	42000
9	-	-	-	54000	54000	54000
10	75000	120000	-	60000	135000	180000
11	82500	132000	-	-	82500	132000
16	-	-	-	96000	96000	96000
18	135000	216000	-	-	135000	216000
25	187500	300000	-	-	187500	300000
30	-	-	-	180000	180000	180000

b) Habillement ou suites des accompagnateurs du convoi

Le port d'un uniforme (tee-shirt, ensembles pagnes, etc.), par les accompagnateurs du convoi mortuaire, est presque une exigence funéraire. Dans 15 sur les 24 veillées enquêtées (soit un pourcentage de 62,5%), les accompagnateurs ou quelques membres de la famille se sont imposés une tenue spéciale portée le jour de l'inhumation. Le coût d'acquisition de telles tenues se situe entre 15000 et 250000 Fcfa.

En somme, l'organisation des funérailles implique plusieurs charges à Brazzaville, depuis l'installation de la veillée mortuaire jusqu'à la levée du corps et son inhumation. Alors que le coût y afférent va croissant, les conditions de vie des populations sans cesse se dégradent. A l'exception des morts nés généralement incinérés, et des personnes enterrées sous étiquettes anonymes (corps abandonnés, personnes sans support familial…) à la charge du service social, l'inhumation d'un corps à Brazzaville, y compris les charges funéraires connexes, coûte largement au-dessus de 263.000 Fcfa, avec un maximum qui pourrait également dépasser les 2.708.700 Fcfa (tableau 16). Il n'est donc pas étonnant qu'une famille pauvre (le salaire d'un haut cadre national dépasse rarement 300.000 Fcfa), habitée par le désir de réussir les obsèques d'un membre défunt comme l'exige la société, prenne l'option suicidaire de s'endetter et d'hypothéquer ses revenus futurs. Ceci replace constamment plusieurs familles pauvres dans le cycle de la vulnérabilité face à la maladie, à la faim et, par conséquent face à la mort et à la pauvreté. A moins de compter les légendaires solidarités sociales et familiales.

Tableau 16 : récapitulatif des frais relatifs à l'organisation des funérailles à Brazzaville

Dépenses	Minima	Maxima	Total	Dépenses	Minima	Maxima
Communiqué radio	5000	7000	-	Cercueil enfants	16000	115000
Communiqué Télé	10000	15000	-	Cercueil Adultes	68000	700000
Guirlandes et ampoules	5000	22700	-	Draps	5000	16000
Location chaises	3000	153000	-	Vitres	12000	15000
Chapelle ardente	12000	360000	-	Croix	1000	5000
Sonorisation	10000	60000	-	Couronne	5000	80000
Groupe d'animation	4000	64000	-	Fosse	35000	200000
Coût des repas (moyenne journalière)	3000	55000	-	Lavement du corps	3000	40000
Frais de séjour du corps à la morgue	12000	28000	-	Rites magico-religieux	3000	5000
Frais d'établissement du certificat de décès	-	-	5000	Frais de corbillard	5000	200000
Redevance cimetière	5000	18000	0	Transport des accompagnateurs	26000	300000
Permis d'inhumation	-	-	10000	Habillement/suites des accompagnateurs	15000	250000
Redevance fosse	-	-	5000	Total	263000	2708700
Laissez-passer	-	-	6000			

III – Modalités de prise en charge des funérailles et de la maladie

3.1.Prise en charge des frais funéraires

Les funérailles, de par la charge sociale, culturelle et économique qu'elles impliquent, donnent lieu à une forte mobilisation aussi bien de la famille que de la société. En effet, comme l'écrit Louis-Vincent Thomas, « la mort d'un sujet contamine ses proches ; les deuilleurs (…), sont morts symboliquement pendant toute la durée du deuil ;à des degrés moindres, la mort touche également l'ensemble de la parenté et de l'alliance, la classe d'âge et tout le village qui dans les cas typiques, se mobilisent pour célébrer les funérailles » (1982 :11). A tout le moins, les funérailles représentent, dans la société congolaise, un haut moment pour la manifestation des solidarités à travers les cotisations formelles systématiques (plus de 37,5% des cas), auxquelles s'ajoutent les apports individuels spontanés (20,8% des cas) [tableau 17]. En général, les solidarités de voisinage au sein des quartiers s'expriment également à travers la circulation d'un cahier de cotisations à part (8,3%), dit « cahier du quartier ». Toute la société se mobilise donc pour assister la famille éprouvée. Qu'en est-il cependant de la prise en charge de la maladie ?

Tableau 17: modalités generales de prise en charge des frais funéraires

Modalités	Fréquence	Pour cent	Pourcentage cumulé
Cotisations et apports individuels spontanés	5	20,8	20,8
Cotisations	9	37,5	58,3
Cotisations et cahier du quartier	2	8,3	66,7
Non Déclaré	8	33,3	100,0
Total	24	100,0	

3.2. Prise en charge de la maladie

Il va de soi que la maladie est la cause majeure de décès ; soit 83,3% des cas étudiés (tableau 18). Pour y faire face, l'hospitalisation est en général le recours thérapeutique ultime (plus de 50% des cas), après l'automédication (plus de 12,5%), les soins médicaux externes le plus souvent offerts par un cabinet médical de fortune dont le nombre est en floraison au Congo, ou encore les soins traditionnels (plus de 8,3%). Les recours thérapeutiques (tableau 19), ainsi suivis sont limités, au-delà des considérations culturelles, par la faiblesse des revenus des familles.

Tableau 18 : cause de décès

Causes de décès	Fréquence	Pour cent	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Accouchement	1	4,2	4,2	4,2
Avortement	2	8,3	8,3	12,5
Maladie	20	83,3	83,3	95,8
Mort subite	1	4,2	4,2	100,0
Total	24	100,0	100,0	

En effet, la prise en charge de la maladie est principalement assurée par la famille (soit 29,2% des cas étudiés). Toutefois l'autoprise en charge représente, dans 20,8% des cas, la seule modalité pour le malade de faire face aux frais relatifs aux soins reçus, que ça soit en automédication, en soins médicaux externes, en hospitalisation ou autre. Les cotisations formelles au sein de la famille élargie et des alliances sociales, au sein du quartier (cahier du quartier) ou des amis, sont moins systématiques (un peu plus de 8,3% seulement), ou mobilisent moins, comparativement à l'organisation qui se déploie pour la prise en charge des frais funéraires.

Tableau 19 : parcours thérapeutiques

Parcours thérapeutiques	Fréquence	Pourcentage valide
Automédication	3	12,5
Automédication puis hospitalisation	1	4,2
Soins médicaux externes associés à l'automédication et la médecine traditionnelle puis hospitalisation	1	4,2
Soins médicaux externes puis hospitalisation	1	4,2
Soins médicaux externes	2	8,3
Hospitalisation	12	50,0
Hospitalisation associée à l'automédication	1	4,2
Médecine traditionnelle	1	4,2
Non Déclaré	2	8,3
Total	24	100,0

Tableau 18 : modalités de prise en charge de la maladie

Modalités de prise en charge	Fréquence	Pour cent	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Auto-prise en charge	5	20,8	20,8	20,8
Auto-prise en charge et aides	2	8,3	8,3	29,2
Auto-prise en charge et soutien des enfants/service	2	8,3	8,3	37,5
Auto-prise en charge et cotisations	2	8,3	8,3	45,8
Cotisations	2	8,3	8,3	54,2
Prise en charge familiale (parents, fils,etc.)	7	29,2	29,2	83,3
Aucune prise en charge	1	4,2	4,2	87,5
Non Déclaré	3	12,5	12,5	100,0
Total	24	100,0	100,0	

Il apparaît en somme deux attitudes distinctes face, respectivement à la maladie et à la mort. A la mobilisation relativement faible face à la maladie, la société oppose une mobilisation plutôt générale, plus intense, plus systématique et plus organisée face à la mort. Tout se passe comme si la société se prépare et se mobilise plus à enterrer qu'à soigner. La vie même, c'est-à-dire la naissance n'est pas autant célébrée que la mort. Bien sûr, « les rites funéraires englobent une multitude d'attitudes qui se proposent de résorber symboliquement le bouleversement introduit par la mort tant dans la personne du défunt que parmi ses proches, dans son lignage et dans la communauté toute entière » (Louis-Vincent Thomas, p.147). Cependant, quelles conséquences pourrait-on entrevoir de l'organisation actuelle des funérailles au Congo?

IV – Conséquences socio-économiques des funérailles

4.1. Face à la maladie, la faim, la mort et la pauvreté

La première conséquence que l'on peut tirer de l'organisation actuelle des funérailles concerne la vulnérabilisation permanente des familles et des populations face à la maladie, à la faim, à la mort et à la pauvreté. Les conditions dans lesquelles se passent les nuits lors des veillées mortuaires, en absence d'une protection suffisante contre les piqûres des moustiques et autres agents vecteurs, favorisent généralement l'expansion de la maladie parmi les assistants. D'autant plus que les assistants installés au lieu de la veillée, souvent soumis à une baisse d'activités et à un régime alimentaire forcé, à cause généralement du manque de moyens financiers suffisants, sont aussi exposés à une sous-alimentation pouvant conduire à des carences nutritionnelles également facteurs de maladie. Il s'en suit ainsi généralement une autre mort, pour refermer le cycle qui place l'homme d'Afrique, comme le dit Louis-Vincent Thomas, « dans la quotidienneté de la mort » (1982 : p.72).
Il est essentiel que la fin des funérailles ouvre une période consacrée au remboursement des dettes contractées explicitement ou sous forme d'aides sociales reçues, étant donné l'obligation en vigueur de rendre ce que l'on reçoit. La famille du défunt demeure ainsi, pour un long moment, dans un processus d'appauvrissement continu, habitée par la perspective de la prise en charge des funérailles et/ou de la mort, plutôt que celle de la vie.

4.2. La mort, objet de commerce et de profit

La deuxième conséquence, qui renforce la première relative à la maladie, à la faim et à la mort, et qui pourrait s'appliquer aussi à d'autres sociétés, fait de la mort un « objet de commerce et de profit » (ARIES, P., 1975 :69). Ainsi, les enterrements de plus en plus « font l'objet d'une publicité voyante, comme n'importe quel autre objet de consommation (…)» (idem, 70). En effet, les funérailles organisent une série d'activités, qui se structurent principalement autour de la transformation du bois (pour la fabrication de cercueils et accessoires), des services divers (transport ; location des chaises, des guirlandes, des chapiteaux, des chapelles, des radios « matanga » ou autres groupes d'animation ; services magico-religieux, photographies, appels téléphoniques, etc.). La petite entreprise spécialisée dans la construction tombale, ainsi que le commerce des articles funéraires (couronnes, croix, fosses/caveaux, etc.), et le petit commerce alimentaire (eau, cacahouète, boissons gazeuses ou alcoolisées, etc.), s'organisent aussi autour de la mort. Grâce à elle, une partie importante de la population peut donc vivre.

Conclusion

Cette communication s'est préoccupée de démontrer la lourde charge qu'implique l'organisation des funérailles et leur conséquence en termes de vulnérabilisation face à la pauvreté, à la maladie, à la faim et à la mort. Elle permet de voir ainsi la nécessité d'un regard multidimensionnel adapté à chaque contexte, pour approcher les liens qu'entretient la mortalité avec le cycle de la pauvreté et de la faim. Au-delà du vide créé au sein de la famille et de la société qui se voient annuler d'importants efforts d'investissement consentis dans les personnes défuntes, il ressort que la mort enferme aussi la famille et la société dans le cycle de la maladie, de la faim, de la mort et de la pauvreté, à cause des exigeantes célébrations funéraires. Ce cycle qui ressemble bien à un cercle vicieux, inclut la mort comme cause et conséquence de la pauvreté et de la faim. Cependant la mort contribue aussi à structurer la micro-entreprise funéraire, dont dépend la vie d'une partie importante de la population.

Aussi, s'avère-t-il nécessaire de mener une réflexion plus approfondie sur les attitudes funéraires et leur impact sur les survivants, en l'occurrence au Congo, en vue d'accroître les résultats en matière de réduction de la mortalité et, d'ici 2015, celle de la pauvreté et la faim.

Références blibliographiques

THOMAS Louis-Vincent, 1982, La Mort africaine. Idéologie funéraire en Afrique noire, Paris, Payot, 273p.

ARIES Philippe, 1975, Essais sur l'histoire de la mort en Occident du Moyen âge à nos jours, Paris, Ed. Seuil, 223p.

DHELLEMMES Ignace, 1985, Le Père des Pygmées, Paris, Flammarion, Coll. Aventure Vécue, 233p.

MERCIER Paul, 1968, Funérailles In Dictionnaire des civilisations africaines, Paris, Fernand Hazand, pp 183-186.

United Nations, 2002, National Population Policies 2001, New York, Department of Economic and Social Affairs Population Division, 427 p.